

REVALORISATION DES GRILLES INDICIAIRES DES CORPS TECHNIQUES

Dans le cadre du **PPCR** (Parcours Professionnels, Carrières et Retraite) mis en place dans la Fonction publique en 2015, les grilles indiciaires de tous les fonctionnaires seront **revalorisées entre 2017 et 2019**. Cette revalorisation s'accompagne d'un **allongement de carrière** et de l'**abandon des réductions de délai** (en 2016 pour les catégories B et début 2017 pour les catégories A). À noter qu'une faible part des primes (l'équivalent de quelques points d'indice) sera transférée vers les grilles indiciaires.

FO a refusé de cautionner cet allongement, qui dans les faits pénalise les agents financièrement sur la durée totale de la carrière, en ne signant pas cet accord.

Dans le protocole 2016-2019, signé par FO, sont prévues de nouvelles grilles indiciaires pour les corps techniques de la DGAC. Voyons-les en détail.

Grille TSEEAC

Revalorisations prévues en **2016, 2017 et 2018**

Indices terminaux bruts (en 2018) :

- grade normal : **608**,
- grade principal : **644**,
- grade exceptionnel : **736**.

Allongement de la carrière avec création d'un nouvel échelon et fin des réductions de délai.

Projet de décret au guichet unique.

Grilles ICNA, IEEAC et IESSA

Revalorisations prévues en **2017, 2018 et 2019**.

Échelon terminal toujours fixé au **HEA** (indices bruts non publiés pour 2018 et 2019)

Fusion des grades principal et divisionnaire dans un nouveau grade de divisionnaire pour les ICNA et les IESSA.

Fin des réductions de délai.

Projets de décrets présentés au CSP du 2 mars 2017.

Grille RTAC

Revalorisations prévues en **2016, 2017 et 2018**

Indice terminal brut (en 2018) : **761**.

Allongement de la grille avec création d'un nouvel échelon.

Projet de décret au guichet unique.

Grilles emplois fonctionnels (hors RTAC)

Les emplois de *CTAC, CSTAC, CUTAC, chef de service technique* et *chef de service technique principal* font tous partie d'un même décret (*n°2008-917 du 11 septembre 2008*), celui-ci a été **mis à jour le 10 février 2017**.

Il prévoit une revalorisation de tous les échelons avec, notamment, un indice terminal brut en 2018 de :

- **977** pour le CTAC,
- **1027** pour le CSTAC.

Si FO peut être satisfait par la revalorisation de l'ensemble des grilles, FO dénonce l'allongement de carrière non négligeable, notamment pour les corps TSEEAC et IEEAC qui sont impactés par la réduction des taux pro/pro imposée par la Fonction publique.

**Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !**

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Corps :

Affectation :

Adresse professionnelle :

☎ :

Portable :

Email :

A....., le.....

Signature

**A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail
ou par courrier : SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116
33704 MERIGNAC CEDEX**

